

Decisions du Conseil intercommunal du SIDERE

Présidence : M. Luc Pellet

Dans sa séance ordinaire du 1^{er} octobre 2026 à Vinzel, le Conseil intercommunal du SIDERE a

- **approuvé le préavis N° 6/2026 relatif aux compétences financières du Comité de Direction permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel**
- **approuvé le préavis N° 7/2026 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2026-2031**
- **approuvé le préavis N° 8/2026 relatif à l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers durant la législature 2026-2031**
- **approuvé le préavis N° 9/2026 relatif à la modification de l'annexe au règlement intercommunal du SIDERE sur la distribution de l'eau**

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 1^{er} octobre 2026

"La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune siège de l'association, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 167, alinéa 4"